



COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE

23 JUIN 2022

SALLE DU BATTOIR DE DIESSE

19 HEURES 30

Président	:	M. Xxxx Xxxx
Procès-verbal	:	M. Xxxx Xxxx, secrétaire communal
Scrutateurs	:	M ^{mes} Xxxx Xxxx et Xxxx Xxxx
Ayants-droit au vote présents	:	31 personnes / majorité absolue à 16 voix (jusqu'à 20 heures) 33 personnes / majorité absolue à 17 voix (dès 20 heures)
Conseil communal	:	M ^{me} Xxxx Xxxx (Maire) M ^{me} Xxxx Xxxx et MM. Xxxx Xxxx, Xxxx Xxxx, Xxxx Xxxx et Xxxx Xxxx (conseillers communaux)
Excusé	:	M. Xxxx Xxxx (conseiller communal)

ORDRE DU JOUR

- 1. Assermentation du nouveau président de l'Assemblée communale**
 - a) Promesse solennelle de M. Xxxx Xxxx*
- 2. Approbation du compte 2021 des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse**
 - a) Présentation du compte arrêté au 31.12.2021, par Xxxx Xxxx*
 - b) Approbation du compte 2021 des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse*
- 3. Approbation du compte 2021 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse**
 - a) Présentation du compte arrêté au 31.12.2021, par Xxxx Xxxx*
 - b) Approbation du compte 2021 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse*
- 4. Approbation du compte 2021 du Collège de district de La Neuveville**
 - a) Présentation du compte arrêté au 31.12.2021, par Xxxx Xxxx*
 - b) Approbation du compte 2021 du Collège de district de La Neuveville*
- 5. Présentation des comptes communaux 2021**
 - a) Introduction, par Xxxx Xxxx*
- 6. Approbation du compte 2021 de la Commune mixte de Plateau de Diesse**
 - a) Présentation du compte arrêté au 31.12.2021, par Xxxx Xxxx*
 - b) Présentation des arrêtés de compte, par Xxxx Xxxx*
 - c) Prise de connaissance du rapport succinct de vérification, par Xxxx Xxxx*
 - d) Prise de connaissance du rapport de l'Autorité de surveillance en matière de protection des données relatif à l'exercice 2021, par Xxxx Xxxx*
 - e) Approbation du compte 2021 de la Commune mixte de Plateau de Diesse*
- 7. Approbation du Règlement de la crèche communale « La Luciole »**
 - a) Présentation du dossier, par Xxxx Xxxx*
 - b) Approbation du Règlement de la crèche communale « La Luciole »*

8. Assermentation du Vice-président de l'Assemblée communale et de deux nouveaux collaborateurs

- a) Promesse solennelle de M. Xxxx Xxxx
- b) Promesse solennelle de M^{me} Xxxx Xxxx, Secrétariat
- c) Promesse solennelle de M. Xxxx Xxxx, Voirie

9. Informations du Conseil communal

- a) Procédure de consultation CRT₁

10. Divers et imprévus

1. Assermentation du nouveau président de l'Assemblée communale

Il est exactement 19 heures 30 lorsque M^{me} Xxxx Xxxx, Maire de la Commune, ouvre la séance. Elle indique à l'Assemblée communale qu'elle va tout d'abord procéder à l'assermentation de M. Xxxx Xxxx, nouveau Président élu du Législatif de Plateau de Diesse, afin qu'il puisse fonctionner en toute conformité dès cette formalité exécutée.

Partant et se fondant sur les dispositions de l'art. 81 RO, elle invite Xxxx Xxxx à « *promettre devant l'organe supérieur de respecter les droits et les libertés du peuple et des citoyens et citoyennes, d'observer la Constitution ainsi que les lois fédérales, cantonales et communales, et d'accomplir consciencieusement et soigneusement les devoirs de sa charge.* »

M. Xxxx Xxxx le promet.

Xxxx Xxxx le remercie pour son engagement, le félicite pour sa brillante élection et lui souhaite tout le meilleur pour la poursuite de ses fonctions au sein du Législatif communal.

L'Assemblée communale l'accueille avec acclamations

En conséquence, Xxxx Xxxx est ainsi habilité dès cet instant à diriger les débats du jour.

Le Président de l'Assemblée communale (AC) de la Commune mixte de Plateau de Diesse prend donc la parole et souhaite la bienvenue à l'assistance présente et déclare la séance ouverte.

Il constate que la présente Assemblée a été convoquée conformément à l'art. 33 du Règlement d'organisation, soit par publication dans la Feuille Officielle du District de La Neuveville, FOD n° 19 du 20 mai 2022.

Le droit de vote est contesté à M^{me} Xxxx Xxxx, employée d'administration, M. Xxxx Xxxx, de la fiduciaire G16, Organe de révision et M. Xxxx Xxxx, Secrétaire communal, qui ne sont par conséquent pas autorisés à exprimer leur vote.

M^{mes} Xxxx Xxxx et Xxxx Xxxx sont désignées comme scrutatrices et l'Assemblée communale confirme leur nomination.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour et demande au Corps électoral s'il le conteste tel qu'il a été publié.

L'Assemblée ne se manifestant pas, le Président considère l'Ordre du jour comme accepté à la majorité et il peut ainsi déclarer l'Assemblée communale du 23 juin 2022 comme légalement constituée.

Par ailleurs, il excuse M. Xxxx Xxxx, Conseiller communal, retenu ce soir par d'autres obligations.

2. Approbation du compte 2021 des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse

a. Présentation du compte arrêté au 31.12.2021

C'est Xxxx Xxxx, Administratrice des finances, qui prend la parole. Elle indique que le compte de résultat du Syndicat de Sapeurs-Pompiers, se solde par un excédent de revenus de 18'681 francs au total, dont la part de 12'917 francs a été restituée à la Commune de Plateau de Diesse.

Cette amélioration s'explique principalement par des taxes d'exemption encaissées bien plus élevées que prévues au budget. Cette bonne surprise a largement compensé la diminution des prestations de services et des amendes. Le Syndicat a également pu financer l'investissement de l'achat d'une motopompe de 40'053 francs.

Il n'y a pas d'autres faits ou commentaires particuliers à signaler. Le Conseil du Syndicat et l'Organe de vérification proposant aux assemblées communales d'approuver le compte annuel 2021 dont le résultat du compte global est de zéro franc.

Elle cède ensuite la parole à l'Assemblée pour répondre à ses éventuelles questions.

b. Approbation du compte 2021 des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse

La Parole n'étant pas demandée, le président clôt les débats et met l'approbation du compte 2021 du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse au vote.

Décision de l'assemblée : pour : 31 contre : 0.

Le compte 2021 du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse, dont le compte global boucle de manière parfaitement équilibrée, est approuvé à l'unanimité.

3. Approbation du compte 2021 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse

a. Présentation du compte arrêté au 31.12.2021

C'est Xxxx Xxxx, Administratrice des finances, qui reprend la parole. Elle poursuit son exposé avec le compte de résultat du Syndicat de la Communauté scolaire dont les membres sont les Communes de Nods et Plateau de Diesse.

L'Administratrice des finances rappelle que les budgets sont basés sur l'année scolaire, alors que les comptes le sont sur l'année civile, d'où des différences avec le budget dans le traitement des enseignants. Le budget prévoyait le règlement des factures de la ville de Bienne pour les leçons de logopédie et psychomotricité. Ces dernières ont été envoyées et réglées directement par les communes. De nombreuses heures de remplacement liées à la Covid-19 pour absence maladie/isolement expliquent un dépassement de quelque 10'000 francs dans les traitements de l'École à journée continue (EJC). Les nombreuses absences, maladies ou accidents se répercutent également sur les primes d'assurance. Le lieu de résidence, respectivement les kilomètres parcourus par les élèves de cette année scolaire, entraînent une augmentation de la subvention pour les transports scolaires. A ce sujet il y a toujours une procédure en suspens, un recours a été déposé par les parents auprès du Tribunal fédéral.

Xxxx Xxxx présente ensuite un tableau détaillant la répartition des charges entre les deux communes membres.

Finalement, le montant à charge des communes est inférieur de CHF 80'993.29 par rapport au budget. La différence s'explique principalement par les factures de la ville de Bienne pour 45'000 francs, payées directement par les communes membres, ainsi que la Covid-19 qui a freiné de façon générale les activités de l'école.

Les frais d'exploitation par élève sont de 2'612 francs et de 5'531 francs pour les traitements des enseignants. Au total cela revient à 8'143 francs annuels par élève. Notre commune totalise 185 élèves sur un total de 262, soit le 70%.

L'Organe de vérification propose aux assemblées communales d'approuver les comptes annuels 2021 qui vous sont soumis avec un actif et un passif de 357'505 francs et un excédent de charges de 2'133'584 francs avant la répartition du résultat entre les deux communes affiliées.

Elle cède ensuite la parole à l'Assemblée pour répondre à ses éventuelles questions.

b. Approbation du compte 2021 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse

La parole n'étant pas demandée, le président clôt les débats et met l'approbation du compte 2021 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse au vote.

Décision de l'assemblée : pour : 31 contre : 0.

Le compte 2021 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse est approuvé à l'unanimité.

4. Approbation du compte 2021 du Collège de district de La Neuveville

a. Présentation du dossier

C'est Xxxx Xxxx, Administratrice des finances, qui s'adresse une nouvelle fois à l'Assemblée. Elle aborde les comptes 2021 du dernier Syndicat dont nous approuvons les comptes, à savoir celui du Collège de La Neuveville.

Selon le rapport annuel, les faits suivants ont influencé le compte de résultats :

- un dépassement de 22'000 francs lié à l'augmentation du salaire moyen cantonal par enseignant ;
- une dépense supplémentaire de 86'723 francs en charges de personnel pour la désinfection des locaux en raison de la pandémie ;
- une dépense supplémentaire de 12'548 francs sous la rubrique eau, énergie et combustible est en très grande partie liée à une commande de pellets à fin décembre.

Xxxx Xxxx présente ensuite un tableau détaillant la répartition des charges entre les deux communes membres.

La part de base de la commune siège, la Neuveville est de 15%, les autres 85% se répartissent selon la population résidante pour 20%, le nombre d'élèves pour 35% et la capacité contributive pour les 30% restants. Sur le total de charges d'exploitation de 619'481 francs, notre commune participe pour un montant de 150'705 francs. Notre participation aux traitements des enseignants est de 487'305 francs. Le coût total par élève est de 10'459 francs pour un élève de notre Commune qui représente 61 des 196 élèves, soit 31%.

L'organe de vérification propose aux assemblées communales d'approuver les comptes annuels 2021 qui vous sont soumis avec un actif et un passif de 471'760 francs et un excédent de charges de 2'185'247 francs avant la répartition du résultat entre les trois communes affiliées.

Elle cède ensuite la parole à l'Assemblée pour répondre à ses éventuelles questions.

b. Approbation du compte 2021 du Collège de district de La Neuveville

La Parole n'étant pas demandée, le président clôt les débats et met l'approbation du compte 2021 du Collège de district de La Neuveville au vote.

Décision de l'assemblée : pour : 31 contre : 0.

Le compte 2021 du Collège de district de La Neuveville est approuvé à l'unanimité.

5. Présentation des comptes communaux 2021

a. Introduction

C'est M. Xxxx Xxxx, Conseiller communal en charge du dicastère des Finances, qui prend la parole. Il constate que le 8^e exercice de notre commune fusionnée boucle favorablement. En effet, malgré les mesures ordonnées par la gestion de la pandémie du coronavirus et les importants changements opérés dans l'Administration des finances, le Conseiller a le plaisir de présenter ce soir à l'Assemblée des comptes 2021 largement positifs, notamment un compte global avec un excédent de revenus de 291'728.26 francs, obtenu grâce au bon résultat des financements spéciaux, alors que le budget 2021 prévoyait un supplément de charges de 919'527 francs.

Plus précisément, sur une somme totale de 11'941'868 francs, le compte général affiche un excédent de revenus de 257'498 francs, montant qui est attribué aux amortissements supplémentaires, conformément aux prescriptions du Nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2).

Par rapport au budget 2021, l'analyse sommaire montre que pratiquement toutes les fonctions présentent des charges nettes moins importantes, suite à la réalisation d'économies ; néanmoins, l'amélioration principale provient très clairement des rentrées fiscales meilleures que prévues.

Dans le détail, les variations principales du compte de résultat par rapport au budget 2021 seront présentées par Xxxx Xxxx, Administratrice des finances.

Ces dernières années, plusieurs travaux d'envergure ont été réalisés, en particulier les travaux de réfection complète de la route cantonale à Diesse et à Lamboing, incluant la mise à jour de nos infrastructures communales (eau potable, eaux usées, service électrique et abribus), la réfection des routes communales, la rénovation des cabines téléphoniques et le bouclage électrique à Lamboing.

Pour 2021, les investissements nets s'élèvent à 3'885'557 francs, soit 3'048'334 francs de plus qu'en 2020, mais inférieurs de 2'106'730 francs par rapport au budget 2021. Cette situation est due au report de certains travaux.

Pour l'instant, l'analyse des indicateurs financiers montre en particulier que notre quotité d'autofinancement est suffisante (10.63% ; moyenne sur 5 ans : 11.11% comparée à la moyenne cantonale fixée entre 10 et 20%).

En outre, la fortune nette de la commune au 31 décembre 2021 reste inchangée et se monte à 6'614'597 francs, soit 3'123 francs / habitant.

Malgré tout, le financement des infrastructures actuelles et futures de notre commune se complique avec la montée de l'inflation et le renchérissement du crédit. Dans le cadre de la planification financière 2023 – 2027 et de l'établissement du budget 2023, le conseil communal fixera ses objectifs prioritaires et les mesures à prendre en fonction de la nouvelle situation économique.

Le Responsable du dicastère des finances se réjouit bien entendu du résultat positif des comptes 2021. Dans ce contexte, il souligne qu'il ne faut pas oublier que le financement complet de la construction de la nouvelle école primaire de Prêles reste une priorité absolue pour 2022 et 2023. Ensuite, il nous incombera, avec les communes de Gléresse et Douanne/Daucher d'assumer le raccordement de nos eaux usées au syndicat du SIEL du Landeron, en y incluant bien sûr le raccordement de la STEP de Prêles à Schernelz, d'ici 2025-2026.

Dans sa séance du 16 mai 2022, le conseil communal a accepté les comptes 2021 et recommande à l'Assemblée de ce soir de les approuver.

Enfin, Xxxx Xxxx exprime tous ses remerciements et sa gratitude à l'Administratrice des finances, Xxxx Xxxx, et à ses collègues Xxxx Xxxx et Xxxx Xxxx, qui se sont engagés avec dévouement, compétence et savoir-faire pour un fonctionnement régulier et constant de nos finances communales avec une maîtrise parfaite des comptes 2021 que nous vous présentons ce soir.

Après ces quelques considérations, Xxxx Xxxx transmet le flambeau à Xxxx Xxxx, Administratrice des finances, pour entrer dans le détail du compte communal bouclé au 31 décembre 2021.

6. Approbation du compte 2021 de la Commune mixte de Plateau de Diesse

a. Présentation du compte arrêté au 31.12.2021

C'est Xxxx Xxxx, Administratrice des finances, qui prend le relais. Elle note que le compte de résultat 2021 s'est soldé par un excédent de revenus de 257'497 francs. Conformément aux prescriptions MCH2, ce résultat a été attribué dans son intégralité à la réserve politique financière pour des amortissements supplémentaires.

Le budget 2021 prévoyait un compte de résultat avec un excédent de charges de 877'988 francs. Des économies dans les charges ont été réalisées dans plusieurs fonctions mais l'explication principale de l'amélioration réside dans la rubrique « *Finances et impôts* ». En effet, nous avons enregistré de meilleures rentrées fiscales que les prévisions du budget 2021. Ce dernier avait été établi en pleine crise économique Covid-19 et en suivant les recommandations pessimistes du Canton. Les écarts les plus importants se situent dans les rubriques de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques, le bénéfice des personnes morales et l'impôt sur le gain immobilier.

• Compte de résultats selon les fonctions

Comme l'année précédente, l'exercice 2021 a été conditionné par les effets de la pandémie du coronavirus avec notamment l'annulation de nombreuses manifestations. Selon le tableau que l'Administratrice des finances affiche à l'écran, sept de nos dix fonctions affichent un résultat meilleur que prévu au budget.

Pour « *l'Ordre et la sécurité publics, défense* », nous enregistrons des dépenses moindres d'environ 34'000 francs. En ce qui concerne les travaux d'assainissement des cibleries du stand de tir de Lamboing, le décompte des subventions n'a pas encore été approuvé ; il est reporté à cet automne.

Dans l'ensemble, le secteur de la « *Formation* » présente une légère amélioration de près de 14'000 francs. Néanmoins, les charges liées aux leçons pédagogiques particulières n'ont pas été intégrées aux comptes de la Communauté scolaire du Plateau (CSP), de sorte que le montant communal affecté à cette rubrique dépasse d'environ 33'000 francs le budget prévisionnel. Enfin, la scolarisation externe autorisée par le Canton et à charge des communes de domicile impacte de plus en plus nos résultats comptables.

Dans le chapitre « *Culture, sports et loisirs, Eglises* », une amélioration substantielle de 127'000 francs est essentiellement due à l'annulation des manifestations et animations, en application des mesures sanitaires de la pandémie du coronavirus, et du report des travaux d'entretien et de rénovation des places de jeux.

La rubrique « *Santé* » présente une économie d'environ 10'000 francs, en raison d'un budget trop pessimiste de l'évaluation des mesures anti-Covid-19. En outre, pour répondre à la demande formelle des réviseurs, notre participation financière de 9'882 francs à l'étude préliminaire en recherche de terrains pour la construction d'un Centre médical avec les communes de Nods et Orvin a été entièrement amortie au 31 décembre 2021.

La « *Sécurité sociale* » parvient globalement à des charges inférieures de 113'000 francs ; pour autant, il subsiste de grandes variations dans les différents postes. Ainsi, c'est la première fois que nous

pouvons comptabiliser les Bons de garde (BG) sur une année complète. Nous avons payé la somme de 115'089 francs de BG pour La Luciole et d'autres crèches externes. Le 20% reste à notre charge, soit 30'812 francs. Enfin, le décompte de la subvention cantonale en 2020 a été complexe, en raison du début de l'introduction des BG et de la fermeture de la crèche suite aux mesures sanitaires anti-Covid-19. La provision de 20'000 francs constituée pour compenser une correction éventuellement décidée par l'instance cantonale a pu être dissoute à la faveur du compte de la crèche communale. En conclusion, le résultat de La Luciole est meilleur que prévu, soit un excédent de charges de 28'906 francs au lieu de 85'470 francs budgétés.

A première vue, pour les « *Transports et télécommunication* », les charges et les revenus correspondent d'une manière générale assez bien au budget. Toutefois, plusieurs variations sont constatées dans divers postes. L'entretien des routes a occasionné un crédit supplémentaire d'environ 26'000 francs. Ensuite, l'éclairage public et l'entretien des grilles de route ont été sous-estimés et provoquent un excédent de charges de l'ordre de 46'000 francs. En revanche, notre quote-part versée au Canton pour les transports publics en compensation des charges est inférieure d'environ 20'000 francs aux prévisions.

Deux personnes supplémentaires rejoignent l'Assemblée à 20 heures, portant ainsi la majorité absolue à 17 voix.

La balance de « *L'économie publique* » se solde par un excédent de charges d'environ 144'307 francs par rapport aux prévisions budgétaires. Il s'agit principalement du façonnage et du débardage de la coupe de bois provenant de nos forêts et destinée à la confection de l'ossature en bois de la nouvelle école à Prêles ; la majeure partie des revenus de cette coupe de bois seront comptabilisés en 2022 dans le cadre du crédit d'engagement de la nouvelle école.

Le chapitre « *Finances et Impôts* » nous réserve cette année une bonne surprise, soit une augmentation des revenus enregistrés de l'ordre de 602'000 francs. Ce résultat extraordinaire est essentiellement dû aux meilleures rentrées fiscales comptabilisées par rapport au budget 2021, établi de manière plutôt pessimiste en pleine crise de la pandémie du coronavirus. Les plus grands écarts se situent dans les rubriques de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques, le bénéficiaire des personnes morales et l'impôt sur le gain immobilier.

Enfin, concernant les Financements spéciaux, il convient de relever que tous les services bouclent avec des excédents de revenus, notamment l'alimentation en eau potable pour 85'577 francs, le traitement des eaux usées pour 99'618 francs, la gestion des déchets pour 57'051 francs et le service électrique de Lamboing pour 49'480 francs. Cette situation nous permet de réaliser un excédent de revenus total de 291'728 francs. Ces bons résultats doivent toutefois être tempérés à la lumière des lourds investissements qui nous attendent à court terme, notamment dans la perspective de la suppression de la Station d'épuration de Prêles et du futur raccordement aux installations de Douanne, ce qui explique qu'il nous a paru pour l'heure prématuré de mener une réflexion sur les ajustements possibles des taxes.

A présent, Xxxx Xxxx propose une projection des chiffres commentés, ramenés à un seul habitant et sous forme de graphique afin de mieux visualiser les proportions des différentes rubriques. Sans surprise, l'Assemblée constatera que les postes de la sécurité sociale et de la formation « consomment » la majeure partie, soit le 60% des revenus (impôts).

- **Investissements 2014 - 2021**

L'Administratrice des finances termine sa présentation avec le dernier volet des finances communales, mais pas le moindre, celui des investissements. Depuis la fusion en 2014, soit en huit ans, notre Commune a consenti des investissements pour un total de presque 13 millions de francs. Il s'agit d'un entretien constant du patrimoine, ainsi que de nouveaux projets. Ces investissements influencent le compte des résultats de façon indirecte par les amortissements.

Le graphique démontre que jusqu'en 2018 les investissements concernaient principalement la rubrique de la protection de l'environnement et aménagement du territoire. Depuis 2019, la Formation, en rouge à l'écran, se démarque par le projet de construction du collège de Prêles.

- **Investissements 2016 – 2021 par village**

Le dernier graphique représente la répartition par village des investissements depuis 2016, année d'introduction du MCH2. A Diesse, des investissements importants ont été consentis pour la traversée, la mise en zone 30 km/h, l'aménagement de la place de l'école et les alentours du Battoir et de la déchetterie. A Lamboing, il s'agit également de la traversée et de l'aménagement du Crêt. A Prêles, le Chemin des Saigneules a été rénové.

Dans les projets communs, nous retrouvons tous les biens utilisés par les trois villages, par exemple les conteneurs semi-enterrés, le WIFI Plateau, les véhicules, le cabinet médical, etc. Ce graphique a été établi pour assurer les citoyens que tous bénéficient des investissements. L'exercice nous apprend surtout qu'au final il est difficile de dissocier les investissements, car même s'ils se situent géographiquement à un endroit, l'ensemble de nos citoyens en bénéficie. Il ne resterait que les routes communales à rénover de manière proportionnelle et équitable entre les trois villages, ce qui semble être le cas.

Elle cède ensuite la parole à l'Assemblée pour répondre à ses éventuelles questions.

Le débat ne s'engage pas.

b. Présentation des arrêtés de compte

C'est M. Xxxx Xxxx, Conseiller communal en charge du dicastère des Finances, qui prend la parole. Il détaille la composition des arrêtés de compte au 31 décembre 2021, qui se présente comme il suit :

- **Traversée de Lamboing :**
dépense totale de CHF 1'138'655.58 ; solde résiduel déficitaire de CHF 38'655.58
- **Réfection chemin des Saigneules, Prêles :**
dépense totale de CHF 439'660.31 ; solde résiduel bénéficiaire de CHF 110'339.69
- **Renforcement conduite d'eaux pluviales, Lamboing :**
dépense totale de CHF 148'549.23 ; solde résiduel bénéficiaire de CHF 91'450.77
- **Bouclage du service électrique de Lamboing :**
dépense totale de CHF 131'262.22 ; solde résiduel bénéficiaire de CHF 108'737.78
- **Pumptrack de Prêles :**
dépense totale de CHF 175'731.02 ; solde résiduel déficitaire, de CHF 731.02
- **Aménagements de chemins à La Communance, Lamboing :**
dépense totale de CHF 43'404.14 ; solde résiduel déficitaire, de CHF 7'332.89
- **Etude de faisabilité du raccordement de la Station d'épuration de Prêles au Landeron (phase I) :**
dépense totale de CHF 19'146.30 ; solde résiduel déficitaire, de CHF 146.30
- **Etude de faisabilité du raccordement de la Station d'épuration de Prêles au Landeron (phase II) :**
dépense totale de CHF 9'950.00 ; solde résiduel bénéficiaire, de CHF 50.00
- **Crédit d'étude du raccordement de la Station d'épuration de Prêles au Landeron (phase III) :**
dépense totale de CHF 46'674.70 ; solde résiduel déficitaire, de CHF 9'474.70
- **Installation des conteneurs semi-enterrés à La Ravoye, Lamboing (supplémentaire) :**
dépense totale de CHF 14'916.16 ; solde résiduel bénéficiaire, de CHF 1'083.84

Il cède ensuite la parole à l'Assemblée pour répondre à ses éventuelles questions.

c. Prise de connaissance du rapport succinct de vérification

C'est M. Xxxx Xxxx, représentant la Fiduciaire G16, de Bienne, organe de révision de notre collectivité élu l'an dernier, qui prend la parole. Il souligne la bonne collaboration avec l'Administration des finances de la Commune, par laquelle il a été bien accueilli. Il a pu constater que les comptes étaient bien tenus, que toutes les pièces nécessaires ont été mises à disposition. Il rappelle que la responsabilité de l'établissement du compte annuel conformément aux dispositions légales incombe au Conseil communal. Le rôle de l'Organe de révision est d'exprimer une opinion sur les comptes annuels en effectuant un examen qui permette d'avoir une assurance raisonnable que les comptes ne contiennent pas d'anomalie significative. Selon cette appréciation, l'Organe de révision atteste que les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2021 sont conformes aux dispositions légales du Canton et de la Commune. M. Xxxx Xxxx propose donc à l'Assemblée d'approuver les comptes arrêtés au 31 décembre 2021, avec un actif et un passif de 25'630'923.15 francs et un excédent de recettes du compte global de 291'728.26 francs., compte qui doit être approuvé par le Législatif y compris les financements spéciaux.

e. Approbation du compte 2021 de la Commune mixte de Plateau de Diesse

La parole n'étant pas demandée, le président clôt les débats et met l'approbation du compte 2021 de la Commune mixte de Plateau de Diesse au vote.

Décision de l'assemblée : pour : 33 contre : 0

Le compte de résultat 2021 de la Commune mixte de Plateau de Diesse, présentant un excédent de revenus de CHF 291'728.26 au compte global, est approuvé à l'unanimité.

Le Président s'aperçoit de l'omission du point portant sur la prise de connaissance du rapport de la protection des données et redonne donc la parole à M. Xxxx Xxxx.

d. Prise de connaissance du rapport protection des données

C'est M. Xxxx Xxxx, représentant la Fiduciaire G16, qui donne lecture du rapport de l'ancien Organe de révision, à savoir Soresa SA, car le contrôle est effectué en fin d'année, par conséquent encore sous l'égide de l'ancienne fiduciaire chargée du mandat. Il communique donc la teneur de ce rapport, en précisant une fois encore qu'il n'a pas été rédigé par ses soins : « *En notre qualité d'autorité de surveillance en matière de protection des données, conformément à l'art. 33 de la Loi sur la protection des données, et en vertu des tâches qui nous incombent en vertu de l'art. 34, nous sommes en mesure d'attester sur la base des vérifications effectuées par sondage durant la période sous revue, soit depuis notre dernier contrôle jusqu'à ce jour, l'observation des prescriptions légales réglementaires en matière de protection des données* », pièce signée par Xxxx Xxxx, responsable du mandat, et Xxxx Xxxx, expert-réviseur agréé.

7. Approbation du Règlement de la crèche communale « La Luciole »

a. Introduction

C'est M^{me} Xxxx Xxxx, Maire et responsable du dicastère de la Formation, qui prend la parole. Elle détaille les différentes modifications du Règlement de la crèche soumises ce soir à l'Assemblée, dans

l'optique de clarifier et de simplifier, entre autres, les démarches d'inscription, toutes situées à l'art. 3, à savoir :

³ Contrat : Lors de chaque inscription, un contrat est rédigé par la responsable de la crèche. Les parents, la responsable de la crèche ainsi que l'autorité communale doivent le signer en deux exemplaires.

⁴ Contrat : Dès qu'une modification du taux de présence sur le long terme est demandée par les parents, la responsable de la crèche rédigera un avenant au contrat qui sera signé par toutes les parties citées dans l'alinéa 3.

⁵ Résiliation : Les parents qui ne désirent plus confier leur enfant à la crèche doivent avertir, par écrit, la responsable de la crèche deux mois à l'avance pour la fin d'un mois. Pendant toute la durée du délai de dédite, les contributions exigibles des parents seront facturées.

Les mêmes délais et conditions sont applicables :

- Si les parents renoncent à confier leur enfant à la crèche alors que le contrat d'inscription a été accepté et signé, même si l'enfant n'a pas encore fréquenté la crèche.
- Si les parents décident de diminuer les jours ou heures de présence de leur enfant.

Aucune dédite, ni modification de contrat ne sont admises pour fin juin.

⁶ Résiliation : Lorsque les enfants arrivent en âge de fréquenter l'école obligatoire (1H), les parents n'ont pas besoin de dédire le contrat de la crèche. Ce dernier s'éteint de lui-même à la fin du mois de juillet précédant l'entrée à l'école, ce sans autre notification formelle.

La Maire précise que ces quelques modifications de détail visent à faciliter le travail de l'Administration, de ne pas la surcharger de tâches inutiles et de ne pas lester les parents avec des dédites de contrats superflues. Ces mesures simplifieront également le travail de la responsable de la crèche. Ces ajustements visent également l'objectif d'améliorer la collaboration entre les différents services, afin que chacun sache ce que font les autres, ce qui nous permettra de gagner un temps certain.

Elle cède ensuite la parole à l'Assemblée pour répondre à ses éventuelles questions.

b. Approbation du Règlement de la crèche communale « La Luciole »

La Parole n'étant pas demandée, le président clôt les débats et met l'approbation du Règlement de la crèche communale au vote.

Décision de l'assemblée : pour : 33 contre : 0

Le Règlement de la crèche communale « La Luciole », avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022, est approuvé à l'unanimité.

8. Assermentation diverses

a. du Vice-président de l'Assemblée communale, M. Xxxx Xxxx

C'est M. Xxxx Xxxx, Président des Assemblées, qui prend la parole et, se fondant sur les dispositions de l'art. 81 RO, demande au Vice-président élu de l'Assemblée communale « *de promettre devant l'organe supérieur de respecter les droits et les libertés du peuple et des citoyens et citoyennes, d'observer la Constitution ainsi que les lois fédérales, cantonales et communales, et d'accomplir consciencieusement et soigneusement les devoirs de sa charge.* »

M. Xxxx Xxxx le promet.

Xxxx Xxxx le remercie pour son engagement, le félicite et lui souhaite tout le meilleur pour la poursuite de ses fonctions au sein du Législatif communal.

L'Assemblée communale l'accueille avec acclamations.

b. de nouveaux collaborateurs

C'est M. Xxxx Xxxx, Président des Assemblées, qui reprend la parole et, se fondant toujours sur les dispositions de l'art. 81 RO, demande aux nouveaux collaborateurs de la commune « *de promettre devant l'organe supérieur de respecter les droits et les libertés du peuple et des citoyens et citoyennes, d'observer la Constitution ainsi que les lois fédérales, cantonales et communales, et d'accomplir consciencieusement et soigneusement les devoirs de [leur] charge.* »

M^{me} Xxxx Xxxx le promet.

M. Xxxx Xxxx le promet.

Xxxx Xxxx les remercie, les félicite et leur souhaite la bienvenue au sein du personnel communal et tout le meilleur dans les contacts qu'ils entretiendront avec les citoyens de la commune.

L'Assemblée communale les accueille avec acclamations.

9. Informations du Conseil communal

a) Procédure de consultation CRT₁

Xxxx Xxxx informe l'Assemblée de la procédure de consultation actuellement en cours au sujet de la nouvelle forme que prendront les transports publics et de la consultation publique qui y est liée, et notamment la desserte du Plateau de Diesse, à la suite de la fermeture de la gare de Gléresse. Elle engage la population à aller se renseigner et l'invite à prendre une part active à cette démarche. Les liaisons seront ainsi assurées par bus, entre l'arrivée du funiculaire à Gléresse, via Douanne en direction de Bienne ou de Neuchâtel pour rejoindre le réseau ferroviaire, car l'accès au train ne sera plus garanti en direct. Des solutions ont été trouvées, mais des retards sur le temps de parcours sont à craindre, susceptibles de se compter en minutes suffisant à rater une correspondance. Il est important que les citoyens se prononcent. Cela dit, même si le projet n'est pas parfait, ç'aurait pu encore être pire puisque nous préservons l'essentiel. Elle réitère ses encouragements à la population à se manifester dans le cadre de la procédure de consultation, aux côtés du Conseil communal et des commissions d'écoles qui se sont déjà manifestés. Le sujet est d'importance et concerne tous les habitants, dans la mesure où il paraît totalement inconcevable, aujourd'hui, d'imaginer vivre dans notre région sans transports publics. Il s'agit de la défense de nos acquis et, en filigrane, du Funiculaire.

Membre du groupe de travail de la Conférence régionale des transports (CRT₁) et invité à s'exprimer, Xxxx Xxxx convient que la situation est grave pour le Plateau de Diesse. Il constate que les CFF ont déjà entamé la construction du tunnel, ce qui suppose la fermeture de la Gare de Gléresse en 2026. La Conférence régionale des transports a planché sur le sujet et propose, selon l'intervenant, une très mauvaise solution. L'idée consiste à créer une deuxième ligne de bus au départ de Nods, qui part en direction de Lignièrès, qui descend au Landeron, qui passe à la Neuveville avant de monter sur les hauts de la localité, qui descend à Poudeille, qui gagne Schafis et s'arrête à Gléresse. Il s'arrête encore à Bipschal avant d'attendre que les feux à l'entrée de Douanne passent au vert. Un arrêt de deux minutes est prévu à Gléresse et à Douanne. Il estime les transbordements prévus irréalistes dès lors que le passager serait chargé de valises ou de poussettes. Pour Xxxx Xxxx, la situation est grave, parce qu'on rajoute un changement

supplémentaire sur une distance de 20 kilomètres, portant ainsi à trois correspondances au total, ce qui risque de décourager les usagers d'emprunter les transports publics. La meilleure solution serait de conserver la Gare de Gléresse, juste pour le transport régional, c'est-à-dire que les IC, les transports de marchandises passeraient dans le tunnel. Il admet certes que la situation de Gléresse, qui voit passer dix à douze trains par heure, la journée et la nuit, est invivable. Mais ce qu'on nous propose n'est selon lui pas optimal. Pour Xxxx Xxxx, il faut conserver ce qui existe. Les CFF ont une tâche constitutionnelle, sont rémunérés par la Confédération, le Canton et les communes. De fait, la Régie a décidé unilatéralement la suppression de la Gare de Gléresse. Il invite donc les citoyens à plaider pour la conservation de cette infrastructure. Il souligne qu'il a été envisagé de procéder au croisement des trains à La Neuveville plutôt qu'à Douanne, ce qui permettrait de rejoindre la cité du bout du lac en bus et éviterait un changement supplémentaire. Il déplore que le rapport mis à disposition par le biais du site de Jura bernois. Bienne soit confus, touffu, difficile à comprendre, tandis que six questions sur les sept posées lui paraissent ne servir à rien. Il suffit selon lui de répondre à la dernière. Il précise n'avoir pas accepté le rapport sur lequel son nom figure en qualité de membre du Groupe de travail. Il suggère de répondre à la septième question de la manière suivante, soit :

- Conserver la Gare de Gléresse
- Construction d'une gare souterraine
- Assurer le croisement des trains à La Neuveville

A ce que M. Xxxx Xxxx comprend du projet, le Funiculaire Prêles-Gléresse va arriver dans un lieu où il n'y aura plus de gare. Il se demande si la possibilité de créer une nouvelle ligne de funiculaire a été prise en compte.

Pour Xxxx Xxxx, cette perspective, que ce soit en direction de Douanne ou La Neuveville est inenvisageable. Il serait préférable de contester la décision des CFF de fermer la Gare de Gléresse, même si les chances de réussite sont minces.

Xxxx Xxxx rappelle que les CFF souhaitent avant tout supprimer le goulet d'étranglement de la ligne du pied du Jura. Toutefois, le problème ne réside pas dans le dédoublement des voies, mais dans la construction d'un nouveau tunnel ferroviaire en parallèle du tube routier existant, ce qui implique de facto l'abandon de la Gare de Gléresse en 2026. Ce qui risque par ricochet de compromettre gravement l'exploitation du Funiculaire, qui ne serait plus utilisé que par les touristes. Il est proposé de relier le Funiculaire via Douanne plutôt que La Neuveville, car cette dernière localité ne constitue pas un nœud ferroviaire suffisamment important de l'avis de la CRT¹. Les croisements doivent en effet se concrétiser à bonne distance des grandes villes. Une première solution consistait en la création d'une navette entre Gléresse et Douanne. Entretemps, l'option d'une liaison au départ de Nods via Lignièrès, Le Landeron et La Neuveville s'est finalement concrétisée en parallèle de la ligne déjà existante qui relie Nods à La Neuveville via les villages du Plateau.

M. Xxxx Xxxx se demande s'il est prévu de dédommager les usagers pour le temps perdu.

Xxxx Xxxx craint que ce soit plutôt à nous de payer. En outre, les communes du littoral neuchâtelois commandent des arrêts supplémentaires, notamment pour l'école du Landeron. Nous souhaitons que le Funiculaire puisse continuer à vivre et à transporter les gymnasiens en direction de Bienne. Elle craint que le bus de remplacement préavisé ne puisse jamais garantir le respect des horaires prévus et que les correspondances ne puissent plus être assurées.

M. Xxxx Xxxx comprend que nous devons payer pour des kilomètres de trajet qui ne nous serviront pas directement.

Xxxx Xxxx ne peut pas le détromper.

M^{me} Xxxx Xxxx souligne encore que la Gare de Gléresse est aujourd'hui desservie jusqu'à minuit par les trains, facilité qui sera ramenée à 20 h 30, également pour les habitants de Gléresse. Elle se demande s'il ne serait pas opportun de s'approcher de notre voisine pour assurer un fonctionnement des installations jusqu'à minuit.

Xxxx Xxxx croit se souvenir que cette demande a bien été déposée sur le bureau de la Conférence régionale des transports, qui n'a pas fermé formellement la porte, mais ne l'a pas ouverte non plus... Il ne sert en effet à rien d'avoir une correspondance qui s'arrête à 20 heures.

M^{me} Xxxx Xxxx s'inquiète du sort réservé aux étudiants, notamment en raison du nombre de changements, et des difficultés des trajets liées à la neige par exemple. Les écoles ont-elles été impliquées dans le processus de réflexion ?

Xxxx Xxxx n'est peut pas garantir qu'elles aient été consultées. On se demande comment on peut travailler sur un concept de transport, déployant de surcroît ses effets sur deux cantons, en conservant une certaine cohérence. En fait, à chaque séance, le projet varie et on nourrit le sentiment que les personnes en charge de l'étude ne comprennent pas, ou ne veulent pas comprendre, ce qu'il se passe sur le terrain. On nous a même proposé de faire rebrousser le chemin au bus qui relie Nods à La Neuveville à un arrêt de Diesse, alors que cette manœuvre est tout simplement impossible à réaliser.

Pour M. Xxxx Xxxx, il est peut-être temps de réactiver le projet de ligne reliant Lamboing à Orvin, ce qui permettrait à tout le moins de simplifier le trafic des usagers en direction de Bienne.

Xxxx Xxxx précise que cette proposition avait été faite par son prédécesseur Xxxx Xxxx, mais elle a été refusée, car il n'était pas imaginable de créer une ligne de bus parallèle à celle d'un train. En fait, l'accès à la plaine par le Funiculaire est la seule variante que l'on nous propose. Il faut donc que nous fassions valoir notre point de vue de maintien impératif du Funiculaire et la meilleure possibilité d'accéder au train par ce biais. Dans cette optique, il faut donc que la population se mobilise. Ce qui n'est pas optimal, c'est que la nouvelle liaison ne se limite pas à une navette entre Gléresse et Douanne, mais opère tout un tour entre Nods, Lignières, Le Landeron et La Neuveville.

Xxxx Xxxx rappelle que la Commune mixte s'était engagée de créer cette liaison entre Lamboing et Orvin en direction de Bienne et on nous a demandé une garantie financière. La CRT₁ a pris cette question dans le groupe d'accompagnement et nous avons été les seuls à appuyer cette proposition, tous les autres intervenants ayant refusé d'entrer en matière.

Xxxx Xxxx revient sur cette liaison Lamboing-Orvin. Pour lui, elle est très compliquée à mettre en œuvre, parce que si on veut faire démarrer un bus de Lamboing, il faut pouvoir faire venir les gens de Prêles et de Nods. Donc on rajoute des kilomètres et des temps de chauffeur, ce qui rend le projet irréalisable.

M^{me} Xxxx Xxxx, en prenant connaissance de ce rapport, s'est demandé s'il ne serait pas plus opportun de prendre le train au Landeron ou à La Neuveville. Elle met en doute la pertinence de la jonction par Douanne.

Pour M^{me} Xxxx Xxxx, cette piste pourrait s'appliquer en direction de Neuchâtel, mais pas pour Bienne, en raison des horaires de la ligne principale Genève-Romanshorn, à laquelle on ne peut pas toucher.

Xxxx Xxxx constate en effet que notre petite Commune ne pèse que peu dans ce dossier. En principe, les pendulaires de Nods se rendent plus volontiers à Neuchâtel, donc la CRT₁ accorde sa priorité à cette ville. Les gens qui partent de Diesse, Lamboing et Prêles se rendent plutôt à Bienne,

donc priorité à Bienne, ce qui explique le concept de deux lignes de bus, car la seule desserte complète est celle de Douanne, qui offre davantage de possibilités de connexions.

Xxxx Xxxx à son tour revient sur la ligne Lamboing-Orvin. Il comptait au nombre des membres du groupe de travail qui s'était penché sur cette alternative en 2013. Il estime toujours que l'option est tout à fait possible. Des calculs et des minutages ont été réalisés qui l'accréditent. Nous avons obtenu les autorisations du Canton. On nous avait certes rétorqué la concurrence potentielle à la ligne de chemin de fer, incompatibilité qui ne saute toutefois pas aux yeux. Avec les interlocuteurs de la CRT de l'époque, le dialogue était déjà au moins aussi difficile qu'avec ceux d'aujourd'hui, qui ne retiennent de toute manière aucune de nos propositions. Il déplore un simulacre de consultation, les responsables de la Conférence des transports décrétant de toutes les manières leur volonté en dernier ressort. La seule solution encore à notre portée était de créer une ligne privée, dans le but, au bout d'un maximum de trois années d'exploitation, de pouvoir démonter la clause du besoin et la viabilité de la ligne, pour qu'elle soit à terme reprise par la CRT. Lorsque le Canton a requis des garanties de déficit, certaines communes n'ont pas souhaité s'associer au projet, ce qui a provoqué son abandon. D'après les calculs effectués à l'époque, la liaison mettait Lamboing à un quart d'heure de la Gare de Bienne. Elle aurait aussi permis aux habitants d'Orvin de se rendre chez le médecin de Prêles. Le Conseiller se souvient également que la ligne Orvin-Evilard a été supprimée, au grand dam des habitants des lieux concernés. Il appuie la demande de M. Xxxx Xxxx et pense, lui aussi, qu'il faut, maintenant ou jamais, insister pour la création de cette ligne Lamboing-Orvin.

M^{me} Xxxx Xxxx note que, dans le rapport de la CRT1, cette liaison entre Lamboing et Orvin n'existe tout simplement pas.

M. Xxxx Xxxx se remémore une séance avec certains responsables cantonaux qui défendaient l'impossibilité de doubler une ligne de bus avec celle d'un train. Il lui apparaît que c'est précisément ce qui se fera entre Douanne et Le Landeron. Il recommande donc de vraiment tenir tête, car sur Orvin, ce problème n'existe pas. Il serait bénéfique que les usagers de Nods, Diesse et Lamboing, ceux de Prêles descendant avec le Funiculaire, puissent partir directement en direction d'Orvin.

Xxxx Xxxx répète qu'il convient aujourd'hui de sauver la Gare de Gléresse, qu'elle soit à l'air libre ou souterraine.

M. Xxxx Xxxx ne croit pas une seconde qu'il soit possible d'envisager la construction d'une gare souterraine à Gléresse.

La parole n'étant plus sollicitée, le président met un terme au débat invite les citoyens à exprimer leur point de vue en complétant le questionnaire, notamment la question 7, proposé en consultation par l'Association Jura bernois.Bienne (Jb.B).

10. Divers et imprévus

M^{me} Xxxx Xxxx

L'intervenante s'interroge sur la non-réélection de trois personnes qui se présentaient à la Commission scolaire du Plateau de Diesse, remplacées par trois délégués du Conseil communal.

Xxxx Xxxx le déplore, mais dans sa configuration précédente, la Commission scolaire ne fonctionnait pas, et elle ne fonctionne d'ailleurs toujours pas à satisfaction pour l'instant. Pour l'heure, nous ne parvenons pas à trouver un terrain d'entente pour régler certains problèmes antérieurs à sa prise de fonction. Il s'agit de requêtes adressées par la Commune mixte à la Commission scolaire en 2015

déjà, au sujet de postes financiers, qui ont des retombées au niveau du budget communal, notamment du point de vue de la location des bâtiments ou de la Halle de gymnastique de Prêles. Le souci du Conseil communal a été de se ménager une chance d'obtenir des réponses à ses questions. Nous avons malheureusement constaté au cours des années précédentes que nos quatre délégués, avec un seul représentant du Conseil pour trois citoyens, n'étaient pas forcément instruits des implications pécuniaires. La Maire relève encore que la représentativité est paritaire au sein de la Commission scolaire, alors que la Commune de Plateau de Diesse assume le 70% de toutes les charges. Il est sans doute plus aisé de faire changer les choses avec quatre représentants issus de la politique. Mais toujours dans le souci de faire avancer l'école. Il n'est toutefois plus tolérable que nos courriers de 2015 n'aient toujours pas reçu de réponse tangible. En fait, nous essayons de faire en sorte que les Règlements de la Communauté scolaire soient appliqués. Nous imaginons pouvoir trouver une solution d'ici à la fin de l'année.

M^{me} Xxxx Xxxx

Elle croit se souvenir que la Commission d'école a toujours compté un représentant du Conseil communal, censé faire le lien avec la Commune. Il lui semble qu'au niveau légal, les autres membres ne doivent pas tout le temps en référer à la Commune. Quelqu'un qui est nommé à un poste dans une commission doit bien sûr connaître son dossier, mais n'est pas astreint à voter selon les directives de la Commune. Elle ne comprend pas pourquoi les prédécesseurs n'ont plus le droit de siéger alors qu'ils n'ont pas commis d'erreur.

Xxxx Xxxx est également membre de la Commission scolaire du collège de La Neuveville, où la répartition des membres lui paraît plus proportionnée, puisqu'elle compte quatre membres pour la commune siège, trois pour Plateau de Diesse et deux pour Nods. Sur le Plateau, nous nous heurtons à une égalité de fait, qui pose des problèmes de fonctionnement car l'égalité suppose un rejet de la proposition, ce qui nous empêche d'aller de l'avant.

M^{me} Xxxx Xxxx

Elle craint qu'il y ait un risque de dissolution de la Communauté scolaire.

Xxxx Xxxx la détrompe, car ce n'est pas le but de la Commune. En revanche, il serait sans doute opportun de rééquilibrer un peu mieux la Commission. On ne peut pas imaginer qu'une Commune qui contribue beaucoup ne soit pas en mesure de se faire entendre. Lorsqu'on écrit, on est en droit d'attendre une réponse que nous ne recevons pas. Nous ne remettons absolument pas l'école en cause, au contraire, nous restons très impliqués.

M. Xxxx Xxxx

Il porte des lunettes et constate que l'immense écran à disposition n'est pas entièrement utilisé et, de ce fait, ne parvient pas à lire les petits chiffres diffusés pour les finances. Il souhaiterait que l'on agrandisse l'image de manière à ce que l'on puisse mieux lire les informations comptables.

Xxxx Xxxx signale que le rideau de la scène limite la projection, mais elle tentera de trouver une solution appropriée.

M. Xxxx Xxxx

Il a lu dans Le Courrier du Plateau que le futur collège de Prêles allait accueillir tous les élèves du Plateau jusqu'au degré 8h. Il se demande dès lors ce qu'il adviendra des structures du Battoir de Diesse et de celles de Nods.

Xxxx Xxxx relativise la formulation. En fait, il s'agissait de défendre l'image d'un collège qui ne serait pas exclusivement construit pour les élèves d'un seul village. Nous ne travaillons pas pour Prêles, Lamboing ou Diesse, mais bien pour tout le Plateau. Il est en revanche certain que des bâtiments

vont se vider et des classes seront centralisée à Prêles et maintenues au Battoir et à Nods. Il n'y en aura plus partout.

Xxxx Xxxx constate l'épuisement du point consacré aux divers et imprévus et met donc un terme à la discussion. De son côté, cette première séance l'encourage à se retrouver en face de l'Assemblée en automne. Il tient à adresser ses félicitations à Xxxx Xxxx, Maire, pour sa prise de fonction au 1^{er} janvier dernier, et à l'ensemble du Conseil communal, tout en regrettant l'absence d'Xxxx Xxxx, qu'il aurait voulu pouvoir féliciter personnellement pour son entrée à l'Exécutif. Il remercie l'assistance pour sa participation et propose d'applaudir cette nouvelle équipe avec laquelle nous allons travailler pour les quatre prochaines années.

Il souhaite un bel été à tous les citoyens et les invite une fois encore à compléter le questionnaire de Jura bernois.Bienne.

La parole n'étant plus sollicitée, le Président déclare la séance close à 21 h 10.

Au nom de l'Assemblée communale

Le Président

Le Secrétaire

Xxxx Xxxx

Xxxx Xxxx

Prêles, le 28 juin 2022

CERTIFICAT DE DÉPÔT PUBLIC

Le secrétaire communal atteste qu'il a déposé publiquement le présent procès-verbal au secrétariat communal du 29 juin au 29 juillet 2022 (pendant 30 jours après la tenue des assises de l'Assemblée communale du 23 juin 2022). Il a fait publier le dépôt public dans l'édition n° 24 du 24 juin 2022 de la Feuille officielle du District (FOD).

Prêles, le 29 juillet 2022

Le Secrétaire communal :

.....